

COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 MAI 2016

L'an deux mil seize et le vingt cinq mai à dix-neuf, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Claude Blanc, Maire de la Commune.

PRESENTS A LA SEANCE : Messieurs Claude BLANC, Christian ZEDET, Marc ERETEO, Franck OLIVIER, Michel LEVET, Mesdames Marie AMMIRATI, Annie POMPARAT, Marie-Françoise EL HEFNAOUI, Messieurs Christophe CORLAY, Jacques DON, Henri NICOLAS, Thierry PAÏS, Antonin TRIET, et Mesdames Françoise CAMATTE, Barbara DEFOIN, Stéphanie FRANCHI, Frédérique MAURE, Jocelyne PORCARA et Delphine ROBIN.

POUVOIRS : Madame Michèle GUYETAND (Pouvoir à Monsieur Claude BLANC), Madame Claudette GALLET (Pouvoir à Madame Jocelyne PORCARA), Madame Lydia INI (Pouvoir à Monsieur Thierry PAÏS), Monsieur Alain SASSO (Pouvoir à Monsieur Franck OLIVIER), Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE (Pouvoir à Monsieur Christian ZEDET).

ABSENTS : Monsieur Bastien FONCEL, Madame Valérie MONTI et Madame Solange VANLEDE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Christian ZEDET.

Préalablement à l'ouverture de la séance réglementaire du Conseil municipal, Christine Perriat, membre du bureau du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) introduit la présentation du projet sécurité élaboré par un groupe du CMJ. Laëtitia Galfre et Corentin Remond présentent le projet. Franck Olivier précise que la Gendarmerie fera son possible pour être présente sur le stand.

Delphine Robin demande s'il y aura une autre diffusion prévue.

Marc Erétéo : Non, pas pour l'instant mais le flyer pourra être mis sur le site internet de la mairie de Saint-Cézaire-sur-Siagne.

Christine Perriat précise que ce n'est pas la maquette qui a été présentée car elle n'est pas encore disponible.

Le projet est voté à l'unanimité par le Conseil municipal.

A l'issue de cette présentation, les jeunes sont félicités par les élus adultes et encouragés pour la réussite de cette opération.

Monsieur Christian Zedet procède à l'appel. Le quorum est atteint, la séance est ouverte. Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 15 avril 2016.

Aucune remarque n'étant formulée le compte rendu du 15 avril est donc adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n° 1 : Demande d'attribution de la dotation cantonale d'aménagement 2016.

Franck Olivier informe les Conseillers municipaux que le Département affecte chaque année, sous forme d'une dotation, une enveloppe de crédits aux cantons dans lesquels se trouvent des communes rurales, à charge pour chaque conseiller départemental d'en proposer la répartition.

L'enveloppe votée pour le canton de Grasse 1 est identique à l'attribution de 2015, ainsi que la méthode de répartition, soit un montant identique pour chaque commune de **46 458 €**.

L'engagement des subventions doit intervenir dans l'année du vote de la dotation cantonale sous peine d'annulation, sans possibilité de report sur l'exercice suivant.

La subvention départementale est votée après réception des propositions du conseiller départemental du canton et des dossiers correspondants.

Il est proposé de solliciter cette dotation pour la réalisation du programme de voirie suivant :

CHEMIN	ESTIMATION HT	TVA	ESTIMATION TTC
Dépôt des services techniques : Revêtement du parking	6 086 €	1 217 €	7 303 €
Chemin des Coularets : revêtement en enrobé	11 165 €	2 233 €	13 398 €
Chemin des Bernardas : revêtement en enrobé	8 847 €	1 769 €	10 616 €
Place de la Tour : Création de bordures pour sécuriser le stationnement	774 €	155 €	929 €
Création d'un parking en tout- venant sous la salle polyvalente des Moulins	11 450 €	2 290 €	13 740 €
Chemin de la Treille : revêtement en enrobé	29 465 €	5 893 €	35 358 €
TOTAL	67 787 €	13 557 €	81 344 €

Le plan de financement serait le suivant :

Conseil Départemental 06		46 458 €
Commune	Préfinancement FCTVA	12 821 €
	Fonds propres	22 066 €
TOTAL TTC		81 344 €

Thierry Pais demande si les travaux sont réalisés.

Franck Olivier : Ils ont été réalisés à 95 %, il reste le chemin de la Treille qui sera prochainement finalisé.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE SOLLICITER** auprès du Conseil départemental des Alpes-Maritimes l'attribution de la dotation cantonale en vue de la réalisation du programme de voirie désigné ci-dessus.
- **D'ADOPTER** le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation de cette programmation.

DELIBERATION n° 2 : Réhabilitation du lavoir communal – Approbation du programme et demande d'aides financières : dotation d'action parlementaire subvention du Conseil départemental.

Marie-Françoise El Hefnaoui indique à l'assemblée délibérante que par délibération n° 75 du 16 décembre 2015, le conseil municipal a sollicité l'attribution de la DETR ainsi qu'une subvention du Conseil départemental des Alpes-Maritimes pour la réhabilitation du lavoir communal.

Depuis cette date, une réflexion approfondie a été engagée par les membres du comité consultatif du patrimoine en partenariat avec des professionnels spécialistes du patrimoine, et a abouti au programme de travaux ci-dessous, nécessitant une nouvelle délibération.

Il est ainsi proposé d'arrêter comme suit le programme de réhabilitation du lavoir :

- Enlèvement du noir de fumée sur la sous-face de la toiture et les murs par une technique de nettoyage appropriée, n'altérant pas les matériaux.
- Réfection de la toiture à l'identique, avec le remplacement si nécessaire des chevrons, feuillettes et tuiles, et la reprise du faitage et des génoises.
On prendra soin de :
 - choisir la même essence de bois pour les chevrons,
 - recourir si possible à des feuillettes anciens, de récupération,
 - ne pas recourir à des tuiles vieillies et de placer les tuiles neuves en position canal, de façon à les rendre invisibles
- Remise en place, si nécessaire, d'un tirant métallique transversal au niveau de l'arc médian.
- Reprises ponctuelles des joints des murs, au mortier de chaux teinté.
- Reprise de l'étanchéité de l'ensemble du bassin.
- Enlèvement de la chape de ciment formant le sol actuel.
Réfection du sol ancien à l'identique, si des témoins en sont conservés ; sinon, mise en place d'un sol en dallage de pierres de calcaire local.
Réfection (ou rétablissement) d'une bordure en pierres à l'aplomb de l'entrée est du lavoir, et reprise (ou rétablissement) d'une rigole d'évacuation des eaux, au même endroit.
Reprise si nécessaire de la bordure en pierres et de la rigole conservées au sud.

L'ensemble de ces travaux représente un coût HT de 20 391.44 € avec l'option de démolition totale du sol et de réfection d'une calade.

Il est proposé de solliciter auprès de Monsieur Jean-Pierre LELEUX, sénateur des Alpes-Maritimes, l'attribution de la dotation d'action parlementaire au titre de l'exercice 2016 à hauteur de 50 %, soit un montant de 10 195 €.

Le concours financier de l'Etat ne pouvant excéder ce taux, il est proposé de renoncer à la demande de DETR, et d'adopter le nouveau plan de financement suivant :

Dotation d'action parlementaire - 50% du montant HT		10 195.00 €
Conseil Départemental 06 - 10% sur solde HT		1 019.00 €
Commune	Préfinancement FCTVA	3 856.67 €
	Fonds propres	9 399.05 €
TOTAL TTC		24 469.73 €

Thierry Païs : Si j'ai bien compris, il n'y aura que 50 % qui seront subventionnés par l'Etat l'autre moitié sera donc à la charge de la commune si nous n'obtenons pas la subvention du Conseil départemental ?

Monsieur le Maire lui explique le plan de financement présenté dans la délibération.

Thierry Païs : Le comité consultatif s'est réuni. Y a-t-il eu un appel d'offres ?

Monsieur le Maire : L'entreprise n'a pas encore été retenue. Des devis ont été demandés. Nous ne sommes pas dans les seuils de procédure formalisée des marchés publics.

Antonin Triet : Peut-on prévoir une mise en lumière du lavoir sans dénaturer le patrimoine ?

Marie-Françoise El Hefnaoui : Bien-sûr, mais ces travaux n'ont pas été chiffrés dans ce programme. Les fils apparents seront enlevés dans le cadre des travaux nécessaires à l'aménagement des toilettes « Sillages » dans l'actuel local bouliste.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ANNULER** la délibération n°2015-075 du 16 décembre 2015,
- **D'APPROUVER** le programme de réhabilitation du lavoir communal présenté ci-dessus,
- **D'APPROUVER** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter les aides financières mentionnées.

DELIBERATION n° 3 : Zone d'activités de la Festre : Mise à disposition de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse d'une partie de l'ancien chemin de Cabris.

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux que le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1321-1, prévoit de plein droit la mise à disposition, sans transfert de propriété, des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences transférées à un établissement public de coopération intercommunale.

Le développement économique constitue une compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, et la ZA de la Festre est reconnue d'intérêt communautaire. A noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, en application de la loi NOTRe, toutes les zones d'activités relèveront automatiquement de la compétence communautaire.

La ZA est bordée, au nord, par l'ancien chemin de Cabris, qui sera prochainement aménagé par la CAPG, afin de permettre une desserte de la zone répondant aux besoins des entreprises existantes et à venir, dans des conditions de sécurité optimisées.

Il est proposé au Conseil municipal d'acter la mise à disposition de la CAPG, de la partie de l'ancien chemin de Cabris longeant la ZA de la Festre, de l'extrémité de la parcelle C 1556 au CD 613 comme précisé sur le plan annexé à la présente, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec Monsieur le Président de la CAPG, le procès-verbal de mise à disposition prévu par l'article précité du CGCT.

Monsieur le Maire précise que les travaux d'aménagement de la route de contournement de la ZA sont budgétés par la CAPG sur 2016 et 2017. Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes débute les travaux de mise en double sens du CD 613 le 6 juin pour finir fin juillet. La voie de contournement sera terminée fin du 1^{er} trimestre 2017.

Thierry Païs demande des précisions sur la nature des travaux.

Monsieur le Maire : le chemin sera revêtu d'enrobé, en double sens avec prise en compte de l'écoulement des eaux pluviales.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ACTER** la mise à disposition de la CAPG, de la partie de l'ancien chemin de Cabris longeant la ZA de la Festre, de l'extrémité de la parcelle C 1556 au CD 613 comme précisé sur le plan annexé.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de la CAPG, le procès-verbal de mise à disposition prévu par l'article précité du CGCT.

DELIBERATION n° 4 : Actes authentiques passés en la forme administrative – Sollicitation du service foncier du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'article L1311-13 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le maire est habilité à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics.

Le Maire agit ainsi en tant que notaire et la commune partie à l'acte, est représentée, lors de la signature de l'acte, par un adjoint dans l'ordre de sa nomination.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux collectivités, le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes (CD06) offre aux communes la possibilité de solliciter l'intervention de son Service Foncier dans le cadre d'une mission d'assistance à rédaction d'actes administratifs.

Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'intervention du Service Foncier du CD06 dans le cadre d'une mission d'assistance à rédaction d'actes administratifs ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les procédures nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- **DE NOMMER** Christian ZEDET, 1er Adjoint au Maire, pour représenter la Commune à la signature de l'acte administratif ou, en cas d'indisponibilité, un adjoint dans l'ordre des inscriptions au tableau du Conseil municipal.

DELIBERATION n° 5 : Délibération modificative – Prescription du PLU : suppression de l'objectif de création d'un tracé routier alternatif à la RD 13.

Monsieur le Maire indique aux Conseillers municipaux que par délibération n°2011-028 en date du 26 mai 2011, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols actuellement en vigueur.

Pour le développement de son territoire, il s'est notamment fixé l'objectif de « désenclaver le territoire communal en offrant un tracé routier alternatif à la RD13 et des transports collectifs adaptés aux actifs ». Il s'agissait de relier les communes de Saint-Cézaire-sur-Siagne et de Cabris en prévoyant l'aménagement d'une route départementale sur l'Ancien Chemin de Cabris.

Le territoire communal est déjà desservi par deux tracés routiers significatifs : la Route de Grasse (RD13) au Sud et la Route de Saint-Vallier (RD05) au Nord. Il ne constitue donc pas une enclave routière.

Offrir un tracé routier supplémentaire, qui en outre est situé en plein milieu d'un espace naturel remarquable constituant une continuité écologique, ne répond donc pas aux besoins de la commune.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal **DE MODIFIER** l'objectif « désenclaver le territoire communal en offrant un tracé routier alternatif à la RD13 et des transports collectifs adaptés aux actifs » en le remplaçant par « Améliorer la desserte du territoire communal en favorisant notamment des transports collectifs adaptés aux actifs » ;

Thierry Païs : Qui avait voté cette délibération en 2011 ? Cela n'avait choqué personne ?

Monsieur le Maire : C'est le Conseil municipal qui avait voté cette délibération. Cela avait peut-être été argumenté à l'époque.

Annie Pomparat : Et il faut ajouter que Cabris n'a pas prévu l'arrivée d'une route nouvelle dans son PLU.

Thierry Païs aimerait avoir une copie des débats du Conseil municipal du 28 mai 2011.

Annie Pomparat indique qu'il y a eu aussi un projet de golf.

Marc Erétéo : Il y a quand même un point noir sur le trajet de Saint-Cézaire/Grasse, c'est le virage du Tignet, et le problème pouvait être résolu dans ce cadre.

Michel Levet : Le tracé avait été inscrit au SDAU de 1985 mais pas dans le nouveau. Le Maire avait souhaité qu'une délibération soit prise pour l'imposer.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** l'objectif « désenclaver le territoire communal en offrant un tracé routier alternatif à la RD13 et des transports collectifs adaptés aux actifs » en le remplaçant par « Améliorer la desserte du territoire communal en favorisant notamment des transports collectifs adaptés aux actifs ».

DELIBERATION n° 6 : Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet annualisé pour le service accueil de la mairie.

Christian Zedet informe les Conseillers municipaux qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet (22 h 00 hebdomadaire) annualisé, au service Accueil de la Mairie afin d'assurer un meilleur service aux administrés de la commune, et de le doter du régime indemnitaire défini par les délibérations du 14 mai 2004 et du 10 décembre 2009.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la rémunération de ce poste et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget de la Commune.

Christian Zedet indique que le poste du personnel représente une grande charge mais la commune y prête une grande attention. Il rend hommage à Marie Ammirati, Christine Provost et Christine Dozol pour la rigueur observée dans la gestion des personnels de l'école et à Franck Olivier au niveau de la Police et des services techniques.

Il a fallu restructurer les services suite à la longue absence pour maladie de Josette Bruneau et la mise en disponibilité de Déborah Tanguy.

Au niveau de l'urbanisme, Mlle Tanguy a été remplacée à mi-temps par Régine Candillon par le biais d'une convention de mise à disposition avec la commune de Spéracédès.

Brigitte Lasseigne a remplacé Josette Bruneau pendant son absence.

Bien que Josette Bruneau soit revenue, nous souhaitons garder Brigitte Lasseigne afin de conserver le meilleur service à l'accueil de la population et de la remplacer lors de ses congés.

Nous proposons donc de créer un poste de 22 heures par semaine annualisé car Brigitte sera susceptible de faire plus d'heures lorsque Mme Bruneau sera absente.

Thierry Païs : Quel est le coût ?

Christine Provost : Environ 13 000 € par an.

Christian Zedet : Il y a eu également le départ de Sylvain Goletto, un recrutement est envisagé si possible dans le cadre d'un emploi aidé.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE CREER** un poste à temps non complet annualisé (22/35eme) d'adjoint administratif de 2ème classe à compter du 1^{er} juin 2016.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités règlementaires afin de le pouvoir.
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les manifestations suivantes :

- *Pot de départ de Florence Playoust jeudi 26 mai 2016 à 18 h en mairie, salle du Conseil municipal,*
- *Soirée festive avec l'association Brasspackers vendredi 27 mai 2016 à partir de 19 h à la salle des Moulins,*
- *Centenaire de la Bataille de Verdun dimanche 29 mai à 10 h.*

Antonin Triet rappelle aux conseillers qu'il y aura la manifestation « Nos villages sous les étoiles » samedi 28 mai 2016 à partir de 20 h 30 au théâtre de Verdure.

Il indique également que le Comité environnement fera une proposition de mesures sur l'éclairage public, lors du prochain Conseil municipal.

Annie Pomparat informe les conseillers que le SIVU a fait des travaux de dégagement et de nettoyage de la Chapelle Saint-Saturnin et de son chemin d'accès.

Le Pont des Gabres a également été nettoyé et débroussaillé. Des photos sont à consulter.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une réunion a eu lieu le 19 mai avec le SICTIAM sur le déploiement de la fibre. Des coffrets NRO et SRO devront être installés pour que la connexion soit possible dans certains secteurs dès 2016. Ces travaux se concrétisent, ce n'est pas un effet d'annonce.

Antonin Triet indique que la fête des Veyans s'est bien déroulée.

Henri Nicolas souhaiterait savoir quelle est la position de la commune concernant les compteurs LINKY.

Monsieur le Maire indique que la commune ne sera pas dotée de ces compteurs avant décembre 2018, nous nous laissons le temps de nous faire une opinion mais si la commune refuse, elle se trouvera dans l'illégalité.

Michel Levet précise que beaucoup de choses qui sont dites à ce sujet sont fausses.

Thierry Pais : Où en est le dossier relatif à la vidéoprotection ?

Franck Olivier : Nous sommes dans l'attente de la décision préfectorale.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le championnat qualificatif à la Provençale en triplète a été une réussite et remercie l'amicale bouliste.

Marc Erétéo : les jeunes footballeurs, notamment la section féminine qui a fait un tournoi à Montpellier, a fini 1^{ère} de sa poule et a rapporté le challenge du fairplay et l'équipe U11, âgés entre 9 et 10 ans, qui est allée en Corse, a remporté le tournoi et ramené le trophée qu'elle devra remettre en jeu l'année prochaine. Il y a eu de bons résultats grâce au travail des éducateurs durant toute l'année et c'est un bel encouragement pour continuer dans les années à venir cette section féminine qui a été mise en place à l'initiative de deux jeunes filles du Conseil Municipal des Jeunes.

Monsieur le Maire indique qu'il y a eu 1982 participants pour les allumés de la pleine lune, 503 personnes sont arrivées à Saint-Cézaire. Il félicite les organisateurs.

Franck Olivier indique que l'aire de retournement des bus de la ligne C de Sillages, desservant les Veyans, sera inaugurée le 9 juillet sur un délaissé du CD562 à Montauroux ce qui permettra la reprise du service dans les conditions antérieures.

Michel Levet informe les conseillers que le Pôle Touristique a édité un nouveau guide des 21 communes.

La séance est levée à 20 h 40.

Le mercredi 1^{er} juin 2016,

Le Maire,
Claude BLANC

